

5. LISTE DES VÉHICULES Y COMPRIS REMORQUES

MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE (CF. CODE CI-DESSOUS)	VALEUR À ASSURER PAR VÉHICULE OU ATTELAGE EN EUROS

Type de véhicule (pour les camions, remorques, semi-remorques) :

CI : Citerne	IS : Isotherme	VL : Véhicule Léger
BN : Benne	IT : Température Dirigée	ZZ : autres types soumis à autorisation
BT : Bétalière	SA : Savoyarde	
FG : Fourgon	VUL : Véhicule Utilitaire	

Lieu de départ et d'arrivée de la marchandise pour les contrats temporaires :

.....

6. GARANTIES DEMANDÉES

- Incendie & accidents de route caractérisés (IAC) (Art.2.3.1. des Conditions générales)
- Événements autres que les accidents de route caractérisés et l'incendie (ex : opération de chargement/déchargement) (Art.2.3.2.1. des Conditions générales)
- Vol (Art.2.3.2.2. des Conditions générales)
- Garanties optionnelles :
 - garantie des marchandises transportées au moyen d'un véhicule à température dirigée (Art.2.3.2.3. des Conditions générales)
 - dispositions spécifiques aux transports d'animaux vivants (Art.2.3.2.4. des Conditions générales)
 - dispositions spécifiques aux transports en citernes (Art.2.3.2.5. des Conditions générales)

7. TERRITORIALITÉ

La garantie s'applique aux transports effectués en France métropolitaine et dans les pays limitrophes suivants : Belgique, Allemagne, Suisse, Luxembourg, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Irlande, Principauté de Monaco et d'Andorre.

8. DATE ET SIGNATURES

Je reconnais avoir été informé de l'importance des déclarations ci-dessus, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux articles L 172-2 (annulation) et L 172-3 (résiliation) du Code des assurances.

Fait à

Le

Le proposant

Pour la société, l'intermédiaire